

Article Télégramme de Brest du 26/04/2026

Vétérans des essais nucléaires : « Le préjudice des familles des irradiés doit aussi être reconnu »



Par **Isabelle Jaffré**

Le 25 avril 2026 à 16h24

La Bretonne Françoise Grellier, présidente de l'Aven (l'Association des vétérans des essais nucléaires) milite pour une reconnaissance élargie du préjudice des familles touchées par les essais nucléaires, au-delà des seuls vétérans. La proposition de loi en ce sens doit passer devant le Sénat fin mai.



Françoise Grellier, veuve d'un vétéran des essais nucléaires français, est la présidente de l'Association des vétérans des essais nucléaires (Aven), qui tenait son assemblée générale à Plouvien (29), ce samedi 25 avril 2026. (Le Télégramme/Isabelle Jaffré)

Une proposition de loi pour faire évoluer les indemnisations des « irradiés de la République »* est en cours d'examen par l'Assemblée nationale et le Sénat. Quel est votre sentiment ?

François Grellier, présidente de l'[Association des vétérans des essais nucléaires \(Aven\)](#) : « La loi a été votée par l'Assemblée nationale le 29 janvier 2026. Elle doit passer devant le Sénat fin mai. Cela va dans le bon sens, notamment avec une meilleure indemnisation des familles des vétérans irradiés. La loi actuelle (loi Morin de 2010) ne prend un compte que les vétérans. Le préjudice des familles des irradiés doit aussi être reconnu car il y a des veuves, des enfants. Il y a eu des répercussions sur leur vie à eux aussi ».

Brest : l'Association des vétérans des essais nucléaires continue de défendre les malades et leurs familles

Vous avez tenu votre assemblée générale, ce samedi 25 avril 2026, à Plouvien, dans le Finistère, avec comme invité les députés Didier Le Gac, élu de la circonscription Brest rural, et Mereana Reid Arbelot, élue de Polynésie française, co-rapporteurs de cette proposition de loi. Pourquoi ?

F.G. : « Avec Jean-Luc Sans, ancien président de l'Aven, nous les rencontrons régulièrement. Mais il était logique de les inviter pour qu'ils exposent cette nouvelle loi aux adhérents présents. C'est aussi l'occasion d'échanger sur des points de vigilance que nous avons. Par exemple, la loi prévoit une présomption irréfragable d'exposition. C'est une avancée pour les Polynésiens. Cependant, nous avons peur que cela provoque un encombrement pour le dépôt des dossiers et, donc, des délais ».

Quel est le rôle d'Aven dans le dépôt de ces dossiers ?

F.G. : « Nous avons 3 000 adhérents en France, environ 300 en Bretagne. Ce sont en majorité des vétérans, même si nous représentons aussi des veuves et familles. Nous facilitons la préparation du dossier, qui est complexe. Nous avons une avocate dédiée afin de s'assurer que les vétérans ou ayants droit puissent être indemnisés. »

* Aujourd'hui, cette expression désigne les personnes malades (23 maladies radio-immune reconnues) présentes au Sahara entre 1960 et 1966 ou/et en Polynésie Française entre 1966 et 1998. Plus d'informations sur www.aven.org

Vétérans des essais nucléaires : « Le préjudice des familles des irradiés doit aussi être reconnu